

Certifié exécutoire :



Envoyé en préfecture le 17/07/2020

Reçu en préfecture le 17/07/2020

R Affiché le 17 JUIL 2020

ID : 084-200040681-20200707-DP_2020_46-DE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT D'AVIGNON

DECISION DU PRESIDENT

Décision n°2020-46 : Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan _ Etablissements recevant du public et établissements employant du personnel _ Vérification d'installations et équipements techniques

Vu l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2016-28 du Conseil Communautaire en date du 29 juin 2016, donnant délégation au Président, pour la durée de son mandat, pour agir, selon la liste de l'article L. 2122-22, et notamment pour *prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,*

CONSIDERANT que pour prévenir les départs d'incendie, la réglementation impose aux établissements employant du personnel et/ou accueillant du public de faire vérifier leurs installations électriques par un organisme accrédité,

CONSIDERANT que pour les établissements soumis au code du travail et ERP du 1er groupe, les installations électriques doivent être vérifiées tous les ans,

CONSIDERANT que les locaux affectés aux missions exercées par la Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan sont les suivants :

- Crèche de Visan (84820)
- Bungalow de la déchetterie de Valaurie (26230)
- Dessous de quai de la déchetterie de Valaurie (26230)
- Bungalow de la déchetterie de Grignan (26230)
- Bungalow de la déchetterie de Valréas (84600)
- Espaces communs de la Cité du Végétal, Valréas (84600)
- Entrée nord Espace Germain Aubert, Valréas (84600)
- Bureaux de la CCEPPG et espaces communs en R+1, Valréas (84600)
- Bureaux de la CCEPPG en R+2, Valréas (84600)

Vu la consultation organisée auprès de prestataires aptes à assurer cette mission et l'analyse des offres,

Le Président de la Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan :

DECIDE

Article 1 : DE SIGNER l'offre de l'entreprise Alpes Contrôles, Agence Sud Est Exploitation, sise 19 Rue Jean Bertin à Valence (26000), pour la vérification des installations et équipements techniques des locaux affectés aux missions exercées par la Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 17/07/2020
Reçu en préfecture le 17/07/2020
Affiché le **17 JUIL. 2020**
ID : 084-200040681-20200707-DP_2020_46-DE

Grignan, pour un montant global de 1 570.00 euros HT soit 1 884.00 euros TTC, telle que détaillée ci-après :

- Crèche de Visan (84820) – 150.00 euros HT
- Bungalow de la déchetterie de Valaurie (26230) – 80.00 euros HT
- Dessous de quai de la déchetterie de Valaurie (26230) – 200.00 euros HT
- Bungalow de la déchetterie de Grignan (26230) – 80.00 euros HT
- Bungalow de la déchetterie de Valréas (84600) – 80.00 euros HT
- Espaces communs de la Cité du Végétal, Valréas (84600) – 350.00 euros HT
- Entrée nord Espace Germain Aubert, Valréas (84600) – 180.00 euros HT
- Bureaux de la CCEPPG et espaces communs en R+1, Valréas (84600) - 150€ HT
- Bureaux de la CCEPPG en R+2, Valréas (84600) - 300€ HT

Article 2 : D'INFORMER le Conseil Communautaire lors de sa prochaine séance de cette décision qui fera l'objet des mêmes règles de publicité que celles applicables aux délibérations, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 3 : D'ADRESSER la présente décision à M. le Préfet de Vaucluse et à Mme le Receveur Municipal.

Fait à Valréas, le 07 juillet 2020

Le Président,

Patrick ADRIEN

